

Avant-propos

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis qui est entré en force le premier janvier 1989 couvre plusieurs aspects des liens économiques et de commerce entre les deux nations.

Mais comme les implications et les provisions détaillées de l'Accord s'appliquent différemment aux divers secteurs de l'économie canadienne, une série d'ouvrages est actuellement publiée sur chacun des secteurs économiques et sur les sujets impliqués.

Après un tour d'horizon de la question, cet ouvrage donne de façon détaillée et complète l'information sur les provisions de l'Accord en ce qui regarde les marchés publics. En fait, il y a un chapitre uniquement consacré aux marchés publics dans l'Accord de libre-échange et si vous désirez en connaître davantage, référez-vous au chapitre 13.

Les pages suivantes toutefois, vous donneront

- de solides références exhaustives en plaçant l'Accord de libre-échange dans son contexte historique et économique;
- une explication du processus des marchés publics;
- une description du Code du GATT sur les marchés publics;
- un sommaire et une explication des éléments des marchés publics couverts par l'Accord; et
- un aperçu des occasions offertes par les marchés publics.